REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Lot

AR Prefecture
046-214602211-20240527-2024270502-DE
Reçu le 30/05/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 27 Mai 2024

Nombre de conseillers	
- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	3
- excusés	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0

Convocation :21/05/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : Lucette CARSAC, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François,
Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe, LACHERET Jean-Christophe (pouvoir à Mr FARGUES A), FOUQUET Camille,
Secrétaire de séance :
Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n° CM20242705-02

OBJET

Délibération Identification des zones d'accélération d'énergies renouvelables - ZAER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article 15 de la loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergie renouvelables (ZAER).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECLARE que la commune ne possède pas de surfaces disponibles aux vues du relief de la commune.
- Mandate Mr le Maire de notifier la décision auprès de la Préfecture du Lot et à la communauté de communes du Grand Figeac

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 27 Mai 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 29/05/2024 et publication ou notification du 29/05/2024

Le Maire,
Guy LACOUT.

MAIRIE DE PLANIOLES 46100 PLANIOLES R.F.